

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 20 octobre 2022

N° CP-2022-9-6-4

N° applicatif 4597

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service coopérations transfrontalières

Service consulté

MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE - SUBVENTION 2022 ET PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ÉVÉNEMENT DE CLÔTURE DU PROJET MORO PLANSPIEL

Résumé : Le présent rapport concerne l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 20 000 €.

D'une part, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) constitue un centre de ressources précieux, qui apporte son expertise aux collectivités et services de l'Etat concernés par une problématique transfrontalière. La Collectivité européenne d'Alsace, membre de la MOT, bénéficie de l'appui de cette association pour plusieurs de ses projets, notamment dans le cadre du Schéma alsacien de coopération transfrontalière. Afin de valoriser ce partenariat, régi par une convention-cadre triennale signée en 2021, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 10 000 € à la MOT, destinée à assurer la concrétisation du programme de travail 2022 de l'association.

D'autre part, la Collectivité européenne d'Alsace a co-piloté le projet franco-allemand en matière d'aménagement du territoire intitulé « MORO Planspiel ». Cette initiative inédite, consistant en une recherche-action associant des aménageurs, des élus et des chercheurs, a permis d'investiguer deux thématiques, l'une portant sur les agglomérations transfrontalières (dans la zone de l'Eurodistrict Saar-Moselle), l'autre sur une zone d'activités multisites transfrontalière (dans le territoire PAMINA élargi). Le projet arrivant à son terme, une manifestation de clôture se tiendra le 14 décembre prochain, afin d'en tirer des conclusions et de dresser des perspectives pour l'avenir. Il est proposé de valider un cofinancement par l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 € pour ce projet.

1. SUBVENTION 2022 A LA MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) a été créée en 1997, à l'initiative de l'Etat, pour favoriser le développement des territoires frontaliers aux frontières françaises.

Il s'agit d'une association dont la Collectivité européenne d'Alsace est membre depuis qu'elle a remplacé les deux Départements.

La MOT a pour objectifs de :

- veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers ;
- accompagner les porteurs de projets et les acteurs de la coopération transfrontalière ;
- aider à la définition de stratégies d'ensemble en matière de coopération transfrontalière aux différents niveaux territoriaux (local, régional, national, européen, international) ;
- rechercher les solutions techniques, juridiques et financières permettant de lever les obstacles inhérents aux situations transfrontalières ;
- mettre en réseau les acteurs et les expériences ;
- faciliter les synergies entre acteurs de la coopération transfrontalière des différents pays concernés, à chaque niveau territorial et entre les niveaux.

En vue de réaliser ces objectifs, la MOT a arrêté un programme partenarial de travail sur une période de trois ans (2021 – 2023), décliné annuellement, et sollicite ses membres en vue de l'attribution d'une subvention permettant l'exécution du programme.

La Collectivité européenne d'Alsace a été sollicitée à hauteur de 10 000 € pour financer le programme partenarial de travail 2022.

Les interactions avec la Collectivité européenne d'Alsace et le versement d'une subvention 2022

Par délibération n°CP-2021-8-6-5 du 20 septembre 2021, la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace a validé une convention-cadre relative à la période 2021-2023, qui définit le cadre des interactions entre la Collectivité et la MOT. Cette convention a été signée le 18 octobre 2021.

La MOT a mené les actions suivantes en 2021, qui ont plus particulièrement intéressé la Collectivité européenne d'Alsace :

- Organisation de la 1^{ère} édition du « Borders Forum », qui s'est imposé comme l'événement annuel des territoires transfrontaliers de France ;
- Mise sur pied et développement de l'« Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers » : à ce titre, la MOT a notamment publié une série de recommandations dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'UE ;
- Participation aux réunions du Comité de coopération transfrontalière, en tant qu'expert national...

Pour 2022, la MOT a inscrit à son programme de travail les projets suivants, qui pourraient faire l'objet du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace :

- Déploiement (inédit) de « permanences de la MOT » à STRASBOURG (dans un lieu mis à disposition alternativement par la Collectivité européenne d'Alsace,

la Région Grand Est et l'Eurométropole), destinées à rapprocher la structure de ses collectivités membres ;

- Soutien à la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de la réflexion autour du Schéma alsacien de coopération transfrontalière : par son expérience des schémas de coopération transfrontalière de Strasbourg, de Lille et du Pays basque, la MOT constitue un partenaire méthodologique incontournable ;
- Contribution aux travaux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe (remise de 4 propositions, dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la pollution de l'air, du transport ferroviaire et des services publics transfrontaliers).

Eu égard à l'intérêt que présente pour la Collectivité européenne d'Alsace le programme de travail partenarial 2022 de la MOT, il est proposé de subventionner sa réalisation à hauteur de 10 000 € dans les conditions détaillées ci-après.

2. PROJET « MORO PLANSPIEL » - PARTICIPATION FINANCIERE A LA DIFFUSION DES CONCLUSIONS ET A L'ORGANISATION DU SEMINAIRE DE CLOTURE

Le projet « MORO Planspiel »

Le projet est issu du Traité d'Aix-la-Chapelle, signé en 2019 : il s'agit d'une expérimentation franco-allemande ayant pour objet d'identifier des solutions aux irritants dans le domaine de l'aménagement et de la planification.

L'expérimentation MORO a porté sur un projet d'amélioration des mécanismes de décision en termes d'aménagement du territoire transfrontalier, sous forme de « Planspiel » (jeu de simulation), pratique couramment utilisée outre-Rhin.

Le projet « MORO FR/ DE » constitue un ensemble formé par deux projets pilotes :

- Le premier projet pilote est situé dans la Grande Région (« MORO Sarre »). Il a pour mandataire le Regionalverband Saarbrücken. Les travaux portent sur l'élaboration d'un processus pour aller vers une agglomération transfrontalière plus intégrée.
- Le second est situé dans le Rhin Supérieur (« MORO Rhin Supérieur »). Il a pour mandataire la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et l'EMS étant co-mandataires aux côtés de la Région. Les travaux portent sur la conception en transfrontalier d'un « pool » multi-sites d'activités à destination de l'implantation d'entreprises.

Le Département du Bas-Rhin, remplacé depuis par la Collectivité européenne d'Alsace, avait validé sa participation à ce projet par délibération du 15 octobre 2020. **A ce titre, le Département du Bas-Rhin a versé une subvention de 20 000 € en 2020 et la Collectivité européenne d'Alsace une subvention de 20 000 € en 2021. Ces subventions étaient versées à la Région Grand Est, en charge de la coordination du projet pour la partie française.**

Dans le cadre du jeu de simulation, les partenaires associés devaient jouer leur propre rôle au sein d'une négociation transfrontalière destinée à identifier les conditions à réunir pour permettre la commercialisation concertée de surfaces dédiées à l'implantation d'entreprises.

Les résultats issus du projet seront compilés dans un document méthodologique qui pourra être appliqué à des situations réelles.

D'ores et déjà, de premiers enseignements ont pu être tirés, notamment :

- Les systèmes d'aménagement du territoire sont très différents en France et en Allemagne : une bonne connaissance du système du voisin est une première étape indispensable à tout projet transfrontalier dans ce domaine.
- La notion « d'espaces fonctionnels transfrontaliers » pourrait être intéressante dans l'optique d'aménager un territoire non plus en fonction du cadre national mais plutôt selon les besoins de la population qui y vit.
- Les échanges transfrontaliers d'informations devraient être plus réguliers, par exemple dans le cadre de modifications des documents de planification.
- Les projets ne peuvent exister sans des structures appropriées : dans ce contexte, les Eurodistricts (eux-mêmes explicitement cités dans le Traité d'Aix-la-Chapelle) pourraient se voir confier des responsabilités complémentaires en matière d'aménagement du territoire.

La publication des conclusions et l'événement de clôture du 14 décembre 2022

Le projet s'achève en 2022 par la publication des conclusions et par un séminaire de clôture, dont la date a été fixée au mercredi 14 décembre, à l'Hôtel de Région, à STRASBOURG.

L'événement est organisé par la Région Grand Est, en lien avec tous les partenaires du projet, dont la Collectivité européenne d'Alsace.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Rédaction et traduction des documents finaux	58 243 €	Programme européen EUROPACT	42 621 €
Pilotage de l'organisation du séminaire de clôture	7 500 €	Etat fédéral allemand	49 300 €
Préparation du contenu	9 263 €	Région Grand Est	13 500 €
Appui à la rédaction des actes du séminaire	3 113 €	Conseil départemental de Moselle	10 000 €
Frais annexes	3 352 €	<i>Collectivité européenne d'Alsace (sollicité)</i>	<i>10 000 €</i>
Accueil, traiteur, actes, interprétariat	18 983 €	SCOTERS	10 000 €
Prestations financées par le Bund	28 800 €	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	13 983 €
TVA	25 850 €	Regionalverband Saarbrücken	5 700 €
Total	155 104 €	Total	155 104 €

La Collectivité européenne d'Alsace sera le porteur du projet INTERREG « Projet de territoire Rhin supérieur », consistant à mettre en œuvre un document de planification à l'échelle du Rhin supérieur ; à ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace verra son rôle prendre de l'ampleur en matière d'aménagement du territoire en transfrontalier. Aussi, une participation à l'événement de clôture viendrait asseoir cette position de « chef de file ».

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à la MOT pour la réalisation de son programme partenarial d'activité 2022,
- d'approuver la convention financière jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Les crédits seront prélevés sur l'opération P0500001 « Autres organismes transfrontaliers » - Tranche T02 – Natana 2209-65-65748-048.

La subvention fera l'objet d'un versement unique à la signature de la convention financière.

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à la Région Grand Est pour l'organisation de l'événement de clôture du projet « MORO Planspiel ».

Les crédits seront prélevés sur l'opération P0500002 – Tranche T27– Natana 3407-65-65732-048.

La subvention fera l'objet d'un versement unique une fois la délibération rendue exécutoire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY